



Travail des enfants et travail forcé en Afrique subsaharienne

Préparation de la IV^e conférence mondiale sur l'éradication soutenue du travail des enfants et Consultation sur l'Alliance 8.7

22-23 juin 2017, Addis Abeba, Ethiopie

CONTEXTE

En Afrique comme ailleurs, l'intégration mondiale des économies a créé de nouvelles opportunités de croissance économique et d'emploi. Cependant, il reste des millions de femmes, d'hommes et d'enfants pris au piège de la pauvreté et dans des situations désespérées qui accentuent leur vulnérabilité aux abus et à l'exploitation.

Les adultes n'ayant pas ou peu accès à un travail avec une rémunération décente pouvant leur permettre de s'extraire de la pauvreté risquent de sombrer dans des situations abusives, telles que l'asservissement pour dettes, le travail forcé, la traite des êtres humains et d'autres conditions analogues à l'esclavage qui piègent leurs enfants dans le travail des enfants et créent un cycle de pauvreté inter-générationnel.

Le BIT estime que dans le monde, il y a 21 millions d'hommes, de femmes et d'enfants victimes de travail forcé ou de traite en vue d'exploitation par le travail. L'Afrique est le second continent en termes de victimes avec 3.7 millions de personnes concernées (18 pour cent du total), après l'Asie et le Pacifique. Le BIT estime par ailleurs que 168 millions de filles et de garçons sont astreints au travail des enfants. Ce chiffre inclut 73.1 millions d'enfants âgés de 5 à 11 ans qui sont tout simplement trop jeunes pour travailler ainsi que 85 millions de filles et de garçons âgés de 5 à 17 ans qui effectuent un travail dangereux. L'Afrique sub Saharienne est la région avec la plus grande proportion d'enfants astreints au travail des enfants avec 21.4 % des enfants âgés de 5-17 ans (soit 59 millions d'enfants).

Le secteur agricole, qui consiste principalement en de petites exploitations familiales, représente 59 pour cents des enfants astreints au travail des enfants. L'agriculture requiert une attention particulière étant donné qu'il s'agit d'un des trois secteurs les plus dangereux en termes d'accidents liés au travail et de maladies professionnelles.

Les ménages pauvres sont moins susceptibles d'investir dans l'éducation de leurs enfants et plus susceptibles de recourir au travail des enfants pour satisfaire des besoins immédiats. Pour les enfants, le fait d'effectuer des travaux dangereux dans l'enfance et l'adolescence crée des barrières importantes, au niveau éducatif, physique, psychologique et social, qui les empêcheront de s'engager de manière productive dans la société et réduira les chances d'obtenir un travail décent plus tard dans leur vie.

Le BIT estime que le total des profits illicites générés par le travail forcé dans le monde s'élève à 150 milliards de dollars américains. Ces profits engrangés par des employeurs sans scrupules et des criminels représentent une perte de revenu pour les travailleurs et leur famille. La probabilité que ces derniers vivent dans une pauvreté abjecte sans accès à des compensations pour ces violations de droits est plus grande. Ces profits illicites contournent également les systèmes de collecte de taxes au niveau national privant ainsi les gouvernements et les sociétés de ressources qui auraient permis de financer des stratégies de croissance et mettant ainsi en péril les mesures d'éradication de la pauvreté. La pauvreté est donc à la fois une cause et une conséquence du travail forcé et du travail des enfants.

Au-delà de la pauvreté, il existe un certain nombre de facteurs qui rendent les individus et leur famille vulnérable au travail des enfants, au travail forcé, à l'esclavage et à la traite des personnes. Leur vulnérabilité est accrue par le manque d'accès à l'éducation, l'absence de protection sociale, le manque de reconnaissance et de respects des droits des travailleurs, les opportunités d'emploi décent limitées, de multiples formes de discrimination et des entreprises qui opèrent dans l'économie informelle où l'application des lois est limitée.

Dans plusieurs pays du continent, l'impact des facteurs sus mentionnés a été aggravé par les conflits et catastrophes naturelles impliquant parfois de grands déplacements de population, des perturbations des moyens de subsistance et de la scolarité, des degrés élevés d'insécurité, une migration forcée des enfants de sorte que ces derniers sont exposés aux pires formes de travail des enfants, et au recrutement forcé d'enfants en vue de leur utilisation dans des guerres et des activités associées.

Enfin, la migration représente un facteur de risque important. Les migrants, notamment ceux sans papiers, sont particulièrement vulnérables à la traite des personnes et autres formes d'exploitations ainsi qu'à des situations de servitude pour dettes – par exemple lorsqu'ils empruntent de l'argent pour payer les frais de recrutement ou de voyage – ou à d'autres situations abusives. Sur les routes de migration irrégulières, les migrants, y compris de nombreux enfants, sont sujets aux enlèvements et demandes de rançons, à l'extorsion, à la violence physique, aux abus sexuels et à la traite.

Les pays africains ont, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, pris des mesures pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé en renforçant leur législation, en formulant des plans d'action nationaux sur le travail des enfants et la traite des êtres humains et en mettant en place des mécanismes de coordination. Cependant, la mise en œuvre de ces mesures et l'application de la loi varient grandement et sont souvent inadéquats.

Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant de l'Union africaine se rassemble deux fois par an pour discuter des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance. Le comité examine et commente les rapports périodiques soumis par les États parties à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en fonction de leur application de la Charte, dont certaines dispositions renvoient au travail des enfants.

Les commissions économiques régionales sont également des partenaires clés. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a par exemple adopté plusieurs directives et documents d'orientation sous régionaux sur la traite des personnes et le travail des enfants qui relaient les mesures à mettre en place par les pays membres confrontés à ces problèmes.

Les organisations inter-gouvernementales comme le BIT, la FAO, l'OIM, l'ONUDC et l'UNICEF, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales, ont joué un rôle majeur dans de nombreuses mesures contre le travail des enfants et le travail forcé mises en œuvre localement dans des pays d'Afrique. Le secteur privé a également tout intérêt à s'attaquer à l'exploitation au travail qui existe dans plusieurs secteurs de l'économie africaine et a mis en place des initiatives intéressantes.

Malgré les succès des dernières années en matière de développement et de mise en œuvre de mesures contre le travail des enfants et le travail forcé, les progrès sont lents face à l'ampleur du problème. En Afrique, où ce nombre a baissé d'environ 10 % sur cette même période, il est nécessaire d'accélérer cette diminution. Les efforts en matière d'élimination du travail forcé doivent être encore plus soutenus. Il faut désormais mettre à profit l'expérience des deux dernières décennies et redoubler ses efforts.

Objectifs de développement durable (ODD) et Alliance 8.7

En septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté les 17 Objectifs de développement durable et 169 cibles associées au Programme de développement durable pour 2030. L'objectif 8 vise à "promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous". La cible 8.7 appelle à prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et d'ici à 2025 mettre un terme à toutes les formes de travail des enfants.

Cet appel à l'action est une occasion unique de faire en sorte que le monde soit exempt de travail forcé, d'esclavage moderne, de traite des êtres humains et de travail des enfants. C'est aussi un appel à travailler ensemble de manière innovante. L'Alliance 8.7, une Alliance mondiale pour éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants, a été créée dans le but de rassembler toutes les parties concernées dans un effort commun pour atteindre la cible 8.7 des ODD. Les objectifs de l'Alliance 8.7 sont d'accélérer les actions, de mener des recherches et de partager des connaissances, de stimuler l'innovation et enfin d'accroître et de tirer au mieux parti des financements.

L'Alliance 8.7 a été officiellement lancée à New York le 21 septembre 2017. Le document décrivant la vision de l'Alliance et les domaines d'intervention prioritaires pour atteindre la cible ambitieuse a tenu compte d'une série de consultations régionales (y compris la consultation pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord qui s'est tenue à Abidjan les 8-9 septembre 2017).

IVe Conférence mondiale sur l'éradication soutenue du travail des enfants (et du travail forcé)

Depuis 1997, un certain nombre de pays dans le monde ont échangé leurs bonnes pratiques et leurs politiques et se sont engagés à éliminer le travail des enfants à l'occasion des différentes éditions de la Conférence mondiale sur le travail des enfants qui se sont tenues en Norvège (1997), aux Pays-Bas (2010) et au Brésil (2013).

Les 14-16 Novembre 2017, l'Argentine organisera la IVe Conférence mondiale sur l'éradication soutenue du travail des enfants. Le principal objectif de cette quatrième édition de la conférence est de contribuer – à travers l'échange d'expérience et les enseignements tirés des politiques, programmes, pratiques et modèles d'intervention particulièrement efficaces et innovants et dans le cadre de discussions thématiques techniques de haut niveau – à renforcer davantage l'engagement international à intensifier la lutte contre le travail des enfants en vue d'y mettre fin d'ici à 2025, conformément à la cible 8.7. La conférence englobera également la question du travail forcé des adultes et, dans ce contexte, inclura une discussion sur l'emploi de qualité pour les jeunes. Enfin le lien sera établi avec les efforts de l'Alliance 8.7 pour une action concertée renforcée en vue de l'atteinte de la cible 8.7.

Le document final de la conférence sera une déclaration (la “Déclaration de Buenos Aires”) qui sera adoptée au terme de la Conférence. Les participants seront également invités à prendre des engagements volontaires unilatéraux pour entreprendre des actions qui contribueront à mettre en œuvre la Déclaration (par exemple la ratification d’un instrument international ou le lancement d’une initiative sous régionale, régionale ou mondiale).

Le Conseil d’Administration de l’OIT a approuvé la proposition du Bureau d’organiser des réunions tripartites régionales permettant d’échanger des informations sur la Conférence mondiale et de faire le bilan des progrès accomplis sur la voie de l’élimination du travail des enfants et du travail forcé, en coordination avec les organismes partenaires des Nations Unies, et d’aider les délégations africaines à préparer leur participation à la Conférence mondiale.

OBJECTIFS

L’objectif principal de la consultation est de contribuer – à travers l’échange d’expérience et d’enseignements tirés de politiques, programmes, pratiques et modèles d’intervention particulièrement efficaces et innovants - à consolider davantage l’engagement régional d’accélérer le rythme de l’élimination du travail des enfants et du travail forcé afin d’atteindre la cible 8.7 de l’Agenda 2030 sur le développement durable.

Plus spécifiquement, la consultation visera à :

- identifier les défis communs, les priorités et les bonnes pratiques en matière d’élimination du travail des enfants et du travail forcé en Afrique subsaharienne en préparation de la IVe Conférence mondiale sur l’éradication soutenue du travail des enfants (Buenos Aires, 14-16 novembre 2017);
- poursuivre la discussion sur l’opérationnalisation de l’Alliance 8.7 en Afrique et fournir des recommandations concrètes sur la voie à suivre.

FORMAT

Cette consultation régionale alternera des sessions en plénière et des discussions de groupe.

La réunion débutera avec des interventions de leaders régionaux qui partageront leur vision des efforts à entreprendre pour accélérer le rythme de l’élimination du travail des enfants et du travail forcé en Afrique sub Saharienne. Suivront des interventions concernant la IVe Conférence mondiale sur l’éradication du travail des enfants et l’Alliance 8.7.

Les sessions suivantes porteront sur les thèmes du travail des enfants et du travail forcé dans l’économie rurale, dans le contexte de la migration, dans les crises et situations fragiles et dans les chaînes d’approvisionnement ainsi que sur l’emploi des jeunes. Dans chaque session, la table ronde portera sur les leçons apprises, bonnes pratiques et modèles d’intervention innovant en vue de consolider les efforts pour accélérer le rythme de l’élimination du travail des enfants et du travail forcé.

Des discussions en groupe permettront ensuite de discuter de l’opérationnalisation de l’Alliance 8.7 en Afrique et d’émettre des recommandations concrètes pour aller de l’avant.

Enfin, les participants recevront des informations pratiques sur la manière de préparer leur contribution à la IV Conférence mondiale d'Argentine, en particulier sur les engagements que les délégations seront invitées à prendre.

RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

- l'identification des problématiques, bonnes pratiques et engagements qui seront emmenés à la IVe Conférence mondiale sur l'éradication soutenue du travail des enfants en Argentine en novembre 2017
- des recommandations claires pour opérationnaliser l'Alliance 8.7 en Afrique
- une contribution au renforcement de capacité des participants à travers un partage d'expérience entre les pays

PARTICIPANTS

Plus de 80 participants d'Afrique sub Saharienne sont attendus:

- Des délégués gouvernementaux et des représentants de syndicats et d'organisations d'employeurs du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de République démocratique du Congo, d'Ethiopie, du Malawi, du Nigéria, d'Afrique du Sud, de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe,
- Des représentants d'institutions régionales et sous régionales (Union africaine, commissions économiques régionales et parlements)
- Représentants de la société civile, du secteur privé, des jeunes et du milieu académique

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Alliance 8.7: Pour un monde sans travail forcé, esclavage moderne, traite des êtres humains et travail des enfants : [Vision](#)
- [Site web de la IVe Conférence Mondiale sur l'éradication soutenue du travail des enfants](#) (ou la note conceptuelle, l'agenda et d'autres informations relatives à la conférence seront progressivement accessibles)

Contacter également:

Sophie De Coninck
Spécialiste des Principes et Droits Fondamentaux au Travail du BIT
deconinck@ilo.org